



COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Vingtième session ordinaire

Rome, 24-28 mars 2025

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

TABLE DES MATIÈRES

| | Paragraphes |
|---|-------------|
| I. Introduction | 1-4 |
| II. Contexte | 5-11 |
| III. Examen initial des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le contexte du changement climatique | 12-14 |
| V. Révision des <i>Directives volontaires à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique</i> | 15-16 |
| VI. Indications que la Commission est invitée à donner | 17 |

I. INTRODUCTION

1. À sa 19^e session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «la Commission») a examiné et simplifié le projet de questionnaire volontaire sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA) et le changement climatique¹. Elle a demandé au secrétariat d'établir la version définitive du questionnaire d'ici à septembre 2023 et de le distribuer ensuite à tous les points focaux nationaux auprès de la Commission, afin qu'ils coordonnent les consultations nationales et les communications, en vue d'établir une base de référence des réponses nationales pour tous les secteurs. Elle a également demandé au secrétariat de préparer un résumé des réponses au questionnaire aux fins de son examen par les groupes de travail techniques intergouvernementaux (ci-après «les groupes de travail»)².
2. En outre, la Commission a demandé au secrétariat d'organiser, une fois le questionnaire rempli, un atelier multipartite mondial sur le changement climatique et les RGAA, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires. L'atelier devrait permettre d'échanger des informations et des données d'expérience, notamment sur les programmes de présélection et de sélection ciblant les traits relatifs à l'adaptation, à la résilience et à l'atténuation, de partager des points de vue et des priorités, en tenant compte des réponses apportées aux questionnaires, et de débattre des modifications qu'il serait possible d'apporter aux Directives volontaires à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique (ci-après «les Directives volontaires»)³, afin que la Commission les examine à sa 21^e session ordinaire.
3. Le présent document répond à ces demandes de la Commission. Il constitue un rapport initial établi à partir d'un nombre limité de réponses au questionnaire sur le changement climatique⁴. Ce projet de rapport initial fournit des informations au niveau des pays sur les activités liées aux incidences du changement climatique sur les RGAA et sur le rôle de celles-ci dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Il pourra également servir de document de référence lors de l'élaboration des prochains rapports sur l'état des ressources dans le monde.
4. En outre, il donne suite aux contributions de la Commission concernant la révision des Directives volontaires et l'organisation d'un atelier multipartite mondial sur le changement climatique et les RGAA, dans le cadre desquelles les orientations des groupes de travail ont été à chaque fois prises en compte. De plus amples informations sur les activités de la FAO sont fournies dans le document intitulé *FAO's work on climate change* (Activités de la FAO relatives au changement climatique)⁵.

II. CONTEXTE

5. Le changement climatique a des effets importants sur l'agriculture et réciproquement, l'agriculture contribue au changement climatique. Leur rapport s'inscrit ainsi dans une logique circulaire. La hausse des températures, la modification des régimes de précipitations et l'augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les sécheresses, les inondations et les tempêtes, ont une incidence directe sur le rendement des récoltes et la productivité des forêts, de la pêche et de l'élevage, ce qui a des conséquences sur les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la nutrition. Le réchauffement peut entraîner une prolifération des organismes nuisibles et des maladies, qui est source d'autres préjudices pour les systèmes agricoles. L'agriculture, quant à elle, contribue de manière importante au changement climatique par des activités productrices d'émissions de gaz à effet de serre, telles que la déforestation et l'élevage, qui est lui producteur de méthane.

¹ CGRFA-19/23/Report, *appendice B*.

² CGRFA-19/23/Report, paragraphe 16.

³ FAO. 2015. *Directives volontaires à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique*. Rome. <https://openknowledge.fao.org/items/db6ae182-db0b-4cfe-8f63-52d5db933999>.

⁴ CGRFA-20/25/2/Inf.1.

⁵ CGRFA-20/25/2/Inf.2.

6. Le changement climatique aggrave l'insécurité alimentaire et la pauvreté et compromet le développement durable. Selon l'édition 2023 du Rapport mondial sur les crises alimentaires⁶, 258 millions de personnes dans 58 pays sont confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë et plus des deux tiers d'entre elles, soit 174 millions de personnes, entrent dans cette catégorie en raison du changement climatique et de conflits. Entre autres incidences observées et attendues du changement climatique sur les cultures, l'élevage, la pêche, les forêts et l'aquaculture figurent des phénomènes météorologiques extrêmes qui pourraient avoir des effets irréversibles à long terme. Ces phénomènes s'intensifient et se multiplient, infligeant ainsi des dégâts directs et indirects importants à l'économie et limitant la croissance économique, et ce jusqu'à 15 ans après la survenue du phénomène. Dans certains cas de figure⁷, 10 pour cent de la superficie pouvant actuellement être utilisée pour les principales cultures et l'élevage sera impropre à ces activités d'ici le milieu du siècle en raison des conditions climatiques. Les systèmes alimentaires sont quant à eux responsables de plus d'un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre⁸.

7. Dans l'édition 2023 de son rapport sur le changement climatique⁹, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a fait remarquer que de nombreuses possibilités relatives à l'agriculture, aux forêts et aux autres utilisations des terres conféraient des avantages en matière d'adaptation et d'atténuation qui pourraient être étendus à court terme dans la plupart des régions. En outre, le GIEC met en avant l'importance des approches intégrées pour atteindre de nombreux objectifs, comme la sécurité alimentaire, et souligne que le passage à une alimentation saine et la réduction du gaspillage alimentaire, ainsi que l'agriculture durable, peuvent réduire les effets sur les écosystèmes et permettre de libérer des terres pour le reboisement et la restauration de la biodiversité.

8. À la 29^e session de la Conférence des parties (COP29) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), il a été mis en avant le rôle que l'agriculture pouvait jouer dans la lutte contre le changement climatique, tout en reconnaissant l'interdépendance des diverses ressources génétiques et des systèmes agroalimentaires durables. Les initiatives de la FAO, notamment la nouvelle initiative climatique Bakou Harmoniya pour les agriculteurs¹⁰ (en anglais), visent à promouvoir une agriculture durable qui protège la biodiversité, tout en assurant la sécurité alimentaire et la subsistance des populations.

9. En outre, à la 16^e réunion de la Conférence des parties (COP16) à la Convention sur la diversité biologique (CDB), les parties ont mis l'accent sur les liens entre l'appauvrissement de la biodiversité et le réchauffement planétaire et sur la nécessité de faire converger les ripostes en les inscrivant dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. La cible 8¹¹ (en anglais) du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal fixe pour priorité de limiter autant que

⁶ Réseau d'information sur la sécurité alimentaire et Réseau mondial contre les crises alimentaires. 2023. *Global Report on Food Crises 2023* (Rapport mondial sur les crises alimentaires, édition 2023). Rome. <https://www.fsplatform.org/sites/default/files/resources/files/GRFC2023-compressed.pdf>.

⁷ FAO. 2023. *Climate change impacts and adaptation options in the agrifood system, Brief summary of the Intergovernmental Panel on Climate Change Sixth Assessment Report* (Effets du changement climatique et options en matière d'adaptation dans les systèmes agroalimentaires, résumé succinct du 6^e rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Rome. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc5921en>.

⁸ Crippa, M., Solazzo, E., Guizzardi, D., Monforti-Ferrario, F., Tubiello, F. N. et Leip, A. 2021. «Food systems are responsible for a third of global anthropogenic GHG emissions» (Les systèmes alimentaires sont responsables d'un tiers des émissions anthropiques mondiales de gaz à effet de serre). *Nature Food*. 2(3):198-209. doi: 10.1038/s43016-021-00225-9.

⁹ GIEC. 2023. *Summary for Policymakers* (Résumé à l'intention des décideurs). In: *Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (Changement climatique 2023: rapport de synthèse. Contribution des groupes de travail I, II et III au 6^e Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques) (équipe de rédaction principale, H. Lee, et J. Romero [sous la direction de]). Genève (Suisse), pages 1 à 34. doi: 10.59327/IPCC/AR6-9789291691647.001.

¹⁰ <https://enb.iisd.org/baku-harmoniya>.

¹¹ <https://www.cbd.int/gbf/targets/8>.

possible les effets du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité tout en renforçant la résilience grâce à diverses mesures d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe naturelle. Il est à ce titre mis l'accent sur les solutions fondées sur la nature et sur les approches écosystémiques pour accroître la résilience, atténuer les effets néfastes du changement climatique et mettre à profit les retombées positives éventuelles de l'action pour le climat.

10. Bien que les systèmes agroalimentaires soient particulièrement vulnérables au changement climatique, ils peuvent également jouer un rôle central dans les solutions à apporter à la crise climatique et à d'autres défis mondiaux. Les RGAA sont vitales dans la lutte contre le changement climatique, car elles contribuent aux stratégies d'atténuation et aux stratégies d'adaptation. Elles offrent une diversité génétique nécessaire au développement de variétés de cultures, de races d'élevage et d'autres organismes résilients (plantes tolérant la sécheresse et animaux résistant à certaines maladies, par exemple). Les RGAA contribuent par ailleurs à l'atténuation du changement climatique, en ouvrant la voie à la culture de variétés qui piègent de manière efficace le carbone ou ont besoin d'une moindre quantité de ressources, ce qui se traduit par une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Leur préservation favorise la diversité biologique et la résilience des écosystèmes, qui sont essentielles à l'adaptation au changement climatique. L'intégration des RGAA dans l'agriculture climato-intelligente permet de consolider les systèmes alimentaires et de faire face dans le même temps aux défis que posent le changement climatique.

11. Des systèmes agroalimentaires durables peuvent aider les pays et les communautés à s'adapter au changement climatique, à renforcer la résilience et à atténuer les émissions, et à assurer ainsi la sécurité alimentaire et la nutrition tout en inversant le processus de dégradation de l'environnement et ses conséquences. De fait, plus de 90 pour cent des pays intègrent des solutions climatiques axées sur les systèmes agroalimentaires dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) relatives à l'Accord de Paris – 94 pour cent y donnent la priorité à l'adaptation et 91 pour cent y privilégient l'atténuation des effets sur les systèmes agroalimentaires. Par ailleurs, 93 pour cent des pays encouragent dans leurs contributions déterminées au niveau national l'adaptation des écosystèmes (écosystèmes terrestres, océaniques et côtiers et écosystèmes d'eau douce) et des services que ceux-ci fournissent, notamment la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture¹². Il est nécessaire de mettre en place une approche globale et harmonisée si l'on veut faire face aux crises interdépendantes qui touchent le climat, la biodiversité et l'environnement.

III. PROJET DE RAPPORT INITIAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

12. En réponse à la demande de la Commission, le secrétariat a établi la version définitive du questionnaire visant à recueillir des informations au niveau des pays sur les activités liées aux incidences du changement climatique sur les RGAA et sur le rôle de celles-ci dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, et l'a envoyée à tous les points focaux nationaux auprès de la Commission¹³. Quarante-quatre réponses au questionnaire ont été reçues avant la date limite (9 d'Afrique, 2 d'Asie, 20 d'Europe, 4 d'Amérique latine et des Caraïbes, 6 du Proche-Orient, 2 d'Amérique du Nord et 1 du Pacifique Sud-Ouest).

13. Au vu des réponses reçues, il était évident que les pays avaient conscience du rôle important joué par les RGAA dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Cependant, d'après ce que les pays ont indiqué, les politiques d'adaptation et d'atténuation mises en place ne s'appliquent pas qu'aux RGAA, mais favorisent tout de même l'utilisation durable et/ou la conservation de ces ressources. En outre, il est apparu clairement qu'il restait des lacunes à combler dans le domaine des RGAA si l'on voulait aider les pays à développer leur action en matière de climat. En particulier, les pays ont souligné qu'il fallait améliorer les capacités techniques, les infrastructures

¹² Crumpler, K., Wybieralska, A., Roffredi, L., Tanganelli, E., Angioni, C., Proserpi, P., Umulisa, V., *et al.* 2024. *Agrifood systems in nationally determined contributions: Global analysis – Key findings* (Principaux résultats de l'analyse mondiale sur le rôle des systèmes agroalimentaires dans les contributions déterminées au niveau national). Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cd3210en>.

¹³ <http://www.fao.org/3/cd0475en/cd0475en.pdf>.

et l'accès aux connaissances et au matériel, ainsi que la collaboration entre les différents services au niveau national.

14. Le secrétariat a rassemblé les réponses et établi un résumé dans un projet de rapport initial, qui a été soumis aux groupes de travail pour examen¹⁴. Le Groupe de travail sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture a indiqué que ses points focaux nationaux n'avaient pas reçu le questionnaire et n'en avaient pas eu connaissance et a dès lors recommandé à la Commission de revoir sa décision consistant à n'envoyer le questionnaire qu'aux points focaux nationaux qui lui sont rattachés¹⁵. Cette recommandation a été reprise par le Groupe de travail sur les ressources génétiques forestières¹⁶. Le Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a souligné la difficulté pour les points focaux nationaux auprès de la Commission de coordonner la formulation d'une réponse nationale au questionnaire auprès des organismes chargés des différents secteurs des RGAA et a recommandé que la Commission envisage, dans ses futurs travaux, de consulter directement les points focaux nationaux sectoriels s'agissant des questions de changement climatique intéressant spécifiquement leur secteur¹⁷. Par conséquent, la Commission pourra peut-être envisager de recommander à la FAO de lancer des enquêtes spécifiques aux secteurs des RGAA en ce qui concerne le changement climatique et de compiler les résultats afin d'en informer les participants à l'atelier multipartite mondial sur le changement climatique et les RGAA.

IV. RÉVISION DES DIRECTIVES VOLONTAIRES À L'APPUI DE L'INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE DANS LES PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

15. L'atelier multipartite mondial sur le changement climatique et les RGAA devrait se tenir après la 20^e session ordinaire de la Commission. Il servira de plateforme d'échange d'informations et de données d'expérience et de débat sur les priorités. Les participants seront également invités à entamer un dialogue sur les améliorations susceptibles d'être apportées aux Directives volontaires à la lumière des résultats du questionnaire.

16. À l'issue de l'atelier, les Directives volontaires pourraient ensuite être examinées plus avant lors de consultations régionales, puis par les groupes de travail et la Commission à leurs prochaines sessions.

V. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

17. La Commission souhaitera peut-être:

- i. inviter les membres à recourir aux outils et orientations de la FAO relatifs à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets lors de l'élaboration ou de la mise à jour de leurs plans nationaux d'adaptation et de leurs CDN;
- ii. prendre acte du projet de rapport initial et donner des indications complémentaires sur l'élaboration de celui-ci;
- iii. recommander à la FAO de lancer des enquêtes spécifiques aux secteurs des RGAA en ce qui concerne le changement climatique et de compiler les résultats afin d'informer les participants à l'atelier multipartite mondial sur le changement climatique et les RGAA; et
- iv. recommander que les Directives volontaires soient révisées à la lumière des résultats de l'atelier multipartite mondial, en prenant en compte les réponses au questionnaire reçues, et éventuellement ajoutées à la boîte à outils sur le changement climatique du Partenariat pour les CDN, en vue de leur examen dans le cadre de consultations régionales, puis par les groupes de travail et la Commission.

¹⁴ CGRFA-20/25/2/Inf.1.

¹⁵ CGRFA-20/25/6.1, paragraphe 36.

¹⁶ CGRFA-20/25/10.1, paragraphe 25.

¹⁷ CGRFA-20/25/7.1, paragraphe 27.